

EXCO SOCODEC
SARL au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 51 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
R.C.S DIJON B 400 726 048

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 25 JUIL. 2011
sous le n° A 4236

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2011**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille onze, le 31 janvier à 8 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance adressée à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre VEILLARD, co-gérant.

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- SARL BRIOT PERROUD EXPERTISE,
propriétaire de 57.188 parts sociales, numérotées de 85.801 à 142.988, ci 57.188 parts
représentée par Monsieur Olivier PERROUD
- SARL FINANCIERE EXPERTISE PV,
propriétaire de 28.593 parts sociales, numérotées de 1 à 28.593, ci 28.593 parts
représentée par Monsieur Pierre VIEILLARD
- SARL AUDIT ET CONSEIL PY,
propriétaire de 28.593 parts sociales, numérotées de 28.601 à 57.193, ci 28.593 parts
représentée par Monsieur Yves PERRIGOT
- SARL CONSEIL EXPERTISE CSA,
propriétaire de 21.449 parts sociales, numérotées de 57.201 à 78.648 et 85.799, ci 21.449 parts
représentée par Madame Christel SADOINE
- SARL VYLAM,
propriétaire de 7.149 parts sociales, numérotées de 78.649 à 85.797, ci 7.149 parts
représentée par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Pierre VIEILLARD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.599, ci 1 part
- Monsieur Yves PERRIGOT,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.199, ci 1 part
- Monsieur Emmanuel BRIOT,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.999, ci 1 part
représenté par Monsieur Olivier PERROUD
- Monsieur Olivier PERROUD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 143.000, ci 1 part
- Madame Christel SADOINE,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.598, ci 1 part
- Monsieur Franck HUYGHE,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.595, ci 1 part
représenté par Madame Christel SADOINE

- Monsieur Patrick GRIMAUD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.596, ci1 part
représenté par Monsieur Olivier PERROUD
- Monsieur Jean-Luc BESSON,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.196, ci1 part
représenté par Madame Christel SADOINE
- Monsieur Pierre de PRADIER d'AGRAIN,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.197, ci1 part
représenté par Madame Christel SADOINE
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.989, ci1 part
représenté par Monsieur Olivier PERROUD
- Monsieur Patrick DISTEL,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.990, ci1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Dominique THOMASSIN,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.991, ci1 part
représenté par Monsieur Olivier PERROUD
- Madame Brigitte DUBOIS,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.995, ci1 part
représentée par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Patrick MONEGER,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.996, ci1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Christian DORANGE-PATTORET,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.198, ci1 part
représenté par Monsieur Olivier PERROUD
- Monsieur Vincent YOUNG,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 85.798, ci1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Serge CLERC,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.998, ci1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD

Soit un total des parts présentes ou représentées
sur les 143.000 parts sociales composant le capital social..... 142.989 parts

Les associés présents ou représentés détenant plus des trois quart des parts composant le capital social, le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions soumises au vote.

Monsieur Gérard CORNUOT, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts actuels de la société,
- une copie de la lettre de convocation des associés,
- la feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'Assemblée :

- les projets de cession de parts sociales de la société EXCO SOCODEC,
- le projet des statuts modifiés,
- l'ordre du jour et le texte des résolutions proposées.

Il précise que les documents établis pour cette Assemblée et devant être joints à la convocation l'ont été.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu les consulter avant l'Assemblée.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- agrément de la cession de 21.449 parts sociales de la société EXCO SOCODEC par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE au profit de la société GALLEZOT AUDIT.
- agrément de la cession de 1 part sociale de la société EXCO SOCODEC par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE au profit de Monsieur Olivier GALLEZOT.
- agrément de la cession de 7.149 parts sociales de la société EXCO SOCODEC par la société VYLAM au profit de la société GALLEZOT AUDIT.
- agrément de la cession de 7.150 parts sociales de la société EXCO SOCODEC par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE au profit de la société CONSEIL EXPERTISE CSA.
- modification, sous conditions suspensives, de l'article 8 "Capital social" des statuts consécutivement aux cessions de parts sociales envisagées.
- pouvoirs pour constater la réalisation définitive des modifications statutaires suite à la régularisation et la réalisation de l'opposabilité des cessions de parts sociales à la société.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président aborde l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il présente les projets de cession de parts sociales et le projet de statuts modifiés.

Enfin, la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du projet de cession par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) de céder les 21.449 parts sociales numérotées de 85.802 à 107.250 qu'elle détient dans le capital de la société EXCO SOCODEC au profit de la société GALLEZOT AUDIT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 51 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000), immatriculée au R.C.S. DIJON B 529 717 316, non associé, décide, conformément à l'article 11 paragraphe 1 - 2 des statuts, d'autoriser ladite cession et d'agréer en qualité de nouvel associé la société GALLEZOT AUDIT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du projet de cession par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) de céder la part sociale numérotée 85.801 qu'elle détient dans le capital de la société EXCO SOCODEC au profit de Monsieur Olivier GALLEZOT, non associé, décide, conformément à l'article 11 paragraphe I - 2 des statuts, d'autoriser ladite cession et d'agréer en qualité de nouvel associé Monsieur Olivier GALLEZOT, expert-comptable, demeurant 1 allée Guillaume Apollinaire à Dijon (21000).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du projet de cession par la société VYLAM (RCS DIJON B 509 638 185) de céder les 7.149 parts sociales numérotées de 78.649 à 85.797 qu'elle détient dans le capital de la société EXCO SOCODEC au profit de la société GALLEZOT AUDIT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 51 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000), immatriculée au R.C.S. DIJON B 529 717 316, non associé, décide, conformément à l'article 11 paragraphe I - 2 des statuts, d'autoriser ladite cession et d'agréer en qualité de nouvel associé la société GALLEZOT AUDIT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du projet de cession par la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) de céder les 7.150 parts sociales numérotées de 107.251 à 114.400 qu'elle détient dans le capital de la société EXCO SOCODEC au profit de la société CONSEIL EXPERTISE CSA, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé au 51 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro B 509 518 551, dont la gérante est Madame Christel SADOINE, société déjà associé, d'autoriser ladite cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la régularisation des cessions de parts sociales ci-dessus autorisées et de leur opposabilité à la société conformément à l'article 11 paragraphe I - 1 des statuts, de modifier l'article 8 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €). Il est divisé en CENT QUARANTE TROIS MILLE (143.000) parts sociales toutes de valeur égale, entièrement libérées, numérotées de 1 à 143.000 et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

- | | |
|---|--------------|
| - SARL FINANCIERE EXPERTISE PV,
à concurrence de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt treize parts, ci
numérotées de 1 à 28.593, | 28.593 parts |
| - Monsieur Jean-Marie FERRANDO,
à concurrence d'une part, ci
numérotée 28.594, | 1 part |
| - Monsieur Franck HUYGHE,
à concurrence d'une part, ci
numérotée 28.595, | 1 part |

- Monsieur Patrick GRIMAUD, à concurrence d'une part, ci numérotée 28.596,	1 part
- Monsieur Panayotis LIOLIOS, à concurrence d'une part, ci numérotée 28.597,	1 part
- SARL AUDIT ET CONSEIL PY, à concurrence de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt treize parts, ci numérotées de 28.601 à 57.193,	28.593 parts
- Monsieur Roger VIGILANT JAKOU, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.194,	1 part
- Monsieur Hervé DEVILLERS, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.195,	1 part
- Monsieur Jean-Luc BESSON, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.196,	1 part
- Monsieur Pierre de PRADIER d'AGRAIN, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.197,	1 part
- SARL CONSEIL EXPERTISE CSA, à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre vingt dix neuf parts, ci numérotées de 57.201 à 78.648, 85.799, et de 107.251 à 114.400,	28.599 parts
- SARL GALLEZOT AUDIT, à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre-vingt dix huit parts, ci numérotées de 78.649 à 85.797 et de 85.802 à 107.250,	28.598 parts
- Monsieur Olivier GALLEZOT, à concurrence de une part, ci numérotée 85.801,	1 part
- Monsieur Jean-Noël PAROT, à concurrence de trois parts, ci numérotées 28.600, 57.200 et 85.800,	3 parts
- Monsieur Pierre VIEILLARD, à concurrence d'une part, ci numérotée 28.599,	1 part
- Monsieur Yves PERRIGOT, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.199,	1 part
- SARL BRIOT PERROUD EXPERTISE, à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre-vingt huit parts, ci numérotées de 114.401 à 142.988,	28.588 parts
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.989,	1 part

- Monsieur Patrick DISTEL, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.990,	1 part
- Monsieur Dominique THOMASSIN, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.991,	1 part
- Monsieur Jean-Pierre HILD, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.992,	1 part
- Monsieur Ibrahim INGAR, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.993,	1 part
- Monsieur Frédéric VILLARS, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.994,	1 part
- Madame Brigitte DUBOIS, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.995,	1 part
- Monsieur Patrick MONEGER, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.996,	1 part
- Monsieur Emmanuel BRIOT, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.999,	1 part
- Monsieur Olivier PERROUD, à concurrence d'une part, ci numérotée 143.000,	1 part
- Madame Christel SADOINE, à concurrence d'une part, ci numérotée 28.598,	1 part
- Monsieur Christian DORANGE-PATTORET, à concurrence d'une part, ci numérotée 57.198,	1 part
- Monsieur Vincent YOUNG, à concurrence d'une part, ci numérotée 85.798,	1 part
- Monsieur Philippe LHOMMEAU, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.997,	1 part
- Monsieur Serge CLERC, à concurrence d'une part, ci numérotée 142.998,	1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social

143.000 parts

(le reste inchangé)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs aux co-gérants, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de dresser le procès-verbal constatant que :

- . les cessions de parts sociales ci-dessus autorisées ont été réalisées et qu'elles ont été rendues opposables à la société,
- . les modifications consécutives de l'article 8 des statuts sont devenues définitives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner tous pouvoirs aux co-gérants, pouvant agir ensemble ou séparément, ou à leur mandataire, pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi consécutives aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, pour servir et valoir ce que de droit.

SARL BRIOT PERROUD EXPERTISE
représentée par M. Olivier PERROUD



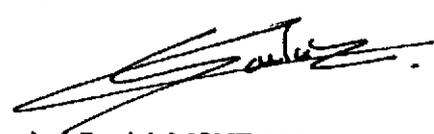
SARL FINANCIERE EXPERTISE PV
représentée par M. Pierre VIEILLARD



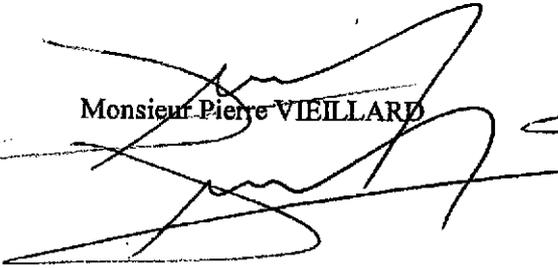
SARL AUDIT ET CONSEIL PY
représentée par M. Yves PERRIGOT



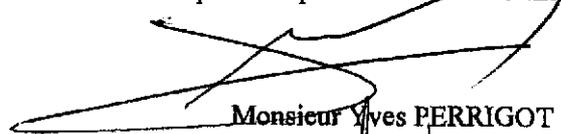
SARL CONSEIL EXPERTISE CSA
représentée par Mme Christel SADOINE



SARL VYLAM
représentée par M. Pierre VIEILLARD



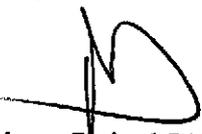
Monsieur Patrick MONEGER
représenté par M. Pierre VIEILLARD



Monsieur Pierre VIEILLARD

Monsieur Yves PERRIGOT

Monsieur Emmanuel BRIOT
représenté par M. Olivier PERROUD



Monsieur Olivier PERROUD

Madame Christel SADOINE



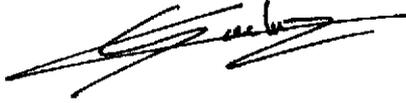
Monsieur Franck HUYGHE
représenté par Mme Christel SADOINE




Monsieur Patrick GRIMAUD
représenté par M. Olivier PERROUD



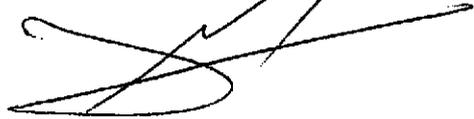
Monsieur Pierre de PRADIER d'AGRAIN
représentée par Mme Christel SADOINE



Monsieur Patrick DISTEL
représenté par M. Pierre VIEILLARD



Madame Brigitte DUBOIS
représentée par M. Pierre VIEILLARD



Monsieur Vincent YOUNG
représenté par M. Pierre VIEILLARD



Monsieur Jean-Luc BESSON
représenté par Mme Christel SADOINE



Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE
représenté par M. Olivier PERROUD



Monsieur Dominique THOMASSIN
représenté par M. Olivier PERROUD



Monsieur Christian DORANGE-PATTORET
représenté par M. Olivier PERROUD



Monsieur Serge CLERC
représenté par M. Pierre VIEILLARD



COPIE CERTIFIEE CONFORME

